

de l'Union régionale, qu'il représente, et la diriger suivant sa constitution et sous la direction et l'autorité du Comité central.

### III

Enfin, voici, à la fondation de leur groupe, des jeunes gens qui ont décidé d'utiliser ensemble les moyens de formation personnelle que leur propose notre association.

Eux non plus ne peuvent rester perpétuellement en séance.

Ils conviennent donc de se séparer et de se réunir par la suite tous les quinze jours, toutes les semaines.

Mais, pendant ces intervalles, qui s'occupera d'entretenir, de développer la vie du groupe ? Qui cherchera les pratiques de piété, les programmes d'étude et d'action ? Qui aura le soin de faire produire à chacun des membres son maximum de rendement ?